



UNITED NATIONS  
DEPARTMENT OF ECONOMIC AND SOCIAL  
AFFAIRS  
STATISTICS DIVISION

COMMON MARKET FOR EASTERN AND  
SOUTHERN AFRICA



**Workshop on the updated and new recommendations  
for International Merchandise Trade Statistics (IMTS 2010)  
and their implementation in countries of the Sub-Saharan region,  
Lusaka, 1-5 November, 2010**

Country Note

**Democratic Republic of Congo**

## 1. INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo est un pays semi-enclavé situant au centre de l'Afrique. Elle partage ses frontières avec 9 pays voisins que sont : le Soudan, l'Uganda, la Tanzanie, la Zambie, le Ruanda, le Burundi l'Angola, le Congo – Brazza et la République Centrafricaine.

Elle dispose cependant d'une ouverture sur l'Océan Atlantique, lui permettant ainsi de contrôler une bonne partie des entrées et sorties des marchandises. Sur plus de cinquante bureaux douaniers, elle dispose des informations régulières sur trois principaux bureaux douaniers que sont : les ports de Matadi et Boma au Bas – Congo ; Kasumbalesa au Katanga ainsi que le Bureau douanier de Kinshasa – Aéroport. Ces 3 bureaux représentent 90% de l'ensemble du trafic.

## 2. Sources des données

La source principale de données est le service de douanes qui rassemble toutes les informations sur les déclarations douanières à l'entrée comme à la sortie du territoire national. Elle prépare les fichiers de base et les met à la disposition de l'Institut National de la Statistique. De la préparation de ces fichiers à la transmission, il s'écoule beaucoup de temps dû au retard observé pour la réception des déclarations provenant des bureaux douaniers.

Une autre source non moins importante est l'Office Congolais de Contrôle « OCC » dont la mission principale est de veiller à la conformité et à la qualité des marchandises et produits.

Ces deux services disposent des bureaux statistiques internes qui exploitent les documents de base et élaborent les statistiques dont leurs entreprises ont besoin.

## 3. Contenu des données

Les statistiques du Commerce Extérieur de la RDC sont établies selon le système du Commerce Spécial c - à - d que seules les marchandises entrant et sortant de l'économie nationale sont comptabilisées. Sont exclus :

- Les admissions temporaires ou spéciales
- Les transits
- Les entrées en entrepôts fictifs
- Le matériel militaire
- L'or monétaire et les billets de banque
- Les effets personnels dans une moindre mesure

## 4. Classification des marchandises

Les marchandises importées et exportées sont classées selon la Nomenclature du Système Harmonisé (SH)

## 5. Traitement des données

L'INS reçoit de la douane les fichiers de base des données compilées ; ces fichiers contiennent beaucoup d'erreurs, d'omissions et d'incohérences et subissent un traitement approprié qui consiste à redresser les données et à éliminer les doublons. Le fichier de base élaboré par la douane comprend les variables suivantes :

- Le bureau douanier
- Le n° de la déclaration
- La date d'enregistrement

- Le nom de l'importateur ou de l'exportateur
- La nature de la marchandise
- La position tarifaire
- La pays d'origine
- Le pays de provenance ou de destination
- La quantité
- Le poids brut
- La valeur de la marchandise
- Les droits et taxes perçus

Le traitement des données se fait par Excel par manque d'un logiciel approprié.

#### 6. Situation des statistiques du commerce extérieur en RDC

La situation des statistiques du commerce extérieur est très difficile ; elle est caractérisée par une extrême dispersion et une absence de coordination et d'harmonisation. Les statistiques existantes ont une fiabilité douteuse voilà pourquoi il est trop hasardeux de les publier. Un effort est entrain d'être fait pour mettre en place une structure d'harmonisation des données par la création du Système Statistique National qui aura pour mission de coordonner toute la production statistique et de valider les données.

#### 7. Données statistiques en vue

Les données traitées sont celles des années 2007 et 2008 en exportation et en importation. Elles ne sont pas encore disponibles pour n'avoir pas encore été soumises à l'harmonisation.

#### 8. Difficultés rencontrées

Le manque d'équipement informatique et de moyens de déplacement constitue l'handicape majeur.

Merci pour votre attention